



COMMUNE DE SAINT-BENOIT

FÊTE DE LA TOUSSAINT

APPEL À CANDIDATURES

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

À titre précaire et révocable

Place Louis Brunet à Saint-Benoît

Parking du cimetière de Saint-Benoît

Parking du cimetière de Sainte-Anne

Du vendredi 1^{er} novembre au dimanche 3 novembre 2024

De 6h00 à 18h00

CAHIER DES CHARGES

Date limite de dépôts des dossiers : le vendredi 13 septembre 2024 à 12h00

PREAMBULE

La fête de la Toussaint est l'occasion de permettre aux producteurs et revendeurs de vendre leurs fleurs, fruits de saisons, des mets péï (samoussas, bonbons piments, bonbons coco, gâteaux, ...).

La Ville de Saint-Benoît lance un appel à candidatures pour la période du vendredi 1^{er} novembre au dimanche 03 novembre 2024 de 6h00 à 18h00 pour des emplacements disponibles sur la Place Louis Brunet à Saint-Benoît, au parking du cimetière de Saint-Benoît, et au parking du cimetière de Sainte-Anne, qu'elle souhaite affecter à des activités commerciales.

Le présent cahier des charges comporte trois parties :

- **Première partie - Conditions Générales** : objet et modalités de la consultation
- **Deuxième partie - Conditions particulières** : modalités de l'occupation temporaire du domaine public.
- **Troisième partie - Annexes**

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE – CONDITIONS GENERALES : OBJET ET MODALITES DE LA CONSULTATION.....3

ARTICLE 1 - IDENTIFICATION DU PROPRIETAIRE DU DOMAINE PUBLIC.....3	3
ARTICLE 2 - OBJET DE LA CONSULTATION : APPEL A CANDIDATURE..... 3	3
ARTICLE 3 - DOSSIER DE CANDIDATURE.....4	4
ARTICLE 4 - EXAMEN DES CANDIDATURES.....5	5
ARTICLE 5 - ATTRIBUTION DE L’AUTORISATION.....5	5

DEUXIEME PARTIE – CONDITIONS PARTICULIERES : MODALITES DE L’OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.....5

ARTICLE 1- MISE A DISPOSITION.....5	5
ARTICLE 2 – DESCRIPTION TECHNIQUE.....5	5
ARTICLE 3 - CARACTERE PERSONNEL DE L’OCCUPATION.....6	6
ARTICLE 4 - DUREE DE L’EXPLOITATION6	6
ARTICLE 5 - REDEVANCE.....6	6
ARTICLE 6 - ENTRETIEN ET RESTRICTION.....6	6
ARTICLE 7 - RESPONSABILITE ET ASSURANCE.....6	6
ARTICLE 8 - LITIGES.....6	6

TROISIEME PARTIE – ANNEXES.....7

ANNEXE 1 - COURRIER DE DEMANDE D'OCCUPATION.....8	8
ANNEXE 2 - ATTESTATION SUR L'HONNEUR.....9	9
ANNEXE 3 - FICHE DE PRESENTATION DES PRESTATIONS.....10	10

PREMIERE PARTIE – CONDITIONS GENERALES : OBJET ET MODALITES DE LA CONSULTATION

ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DU PROPRIETAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Ville de Saint-Benoît
21 bis rue Georges Pompidou – BP 61
97 470 SAINT-BENOIT

Collectivité territoriale, personne morale de droit public, située dans le Département de la Réunion, identifiée au SIREN sous le numéro 219 740 107, représentée par le Maire, Monsieur Patrice SELLY.

ARTICLE 2 : OBJET DE LA CONSULTATION : APPEL A CANDIDATURES

Cet appel à candidatures a pour objet l'occupation contractuelle d'un emplacement sur le domaine public communal, situé sur la Place Louis Brunet à Saint-Benoît, au parking du cimetière de Saint-Benoît, et au parking du cimetière de Sainte-Anne moyennant le versement d'une redevance conformément à la délibération du Conseil Municipal du 04 juillet 2023 :

Tarif A : 4,00€ pour 3m*3m/jour ;

Tarif B : 2,00€ pour 1m*3m/jour ;

Tarif C : 5,00€ pour 4m*4m/jour ;

Tarif C : 2,00€ pour 1m*4m/jour.

L'appel à candidatures ne relève pas de la réglementation applicable aux procédures de marchés publics.

La consultation est basée sur le présent cahier des charges et les différents éléments auxquels il fait référence.

Le cahier des charges a pour objet de définir les conditions d'exploitation.

Cette procédure est organisée et suivie par :

Direction de l'Economie et du Tourisme
21 bis rue Georges Pompidou – BP 61
97 470 SAINT-BENOIT

economie.tourisme@ville-saintbenoit.re

Toute information complémentaire se rapportant aux modalités de présentation des candidatures, aux conditions d'occupation du domaine public et aux caractéristiques commerces ambulants peut se faire par écrit auprès du service dont les coordonnées figurent ci-dessus au plus tard le 13 septembre 2024 à 12h00.

Appel à candidatures

Cahier des Charges

ARTICLE 3 - DOSSIER DE CANDIDATURE

Vous pourrez vous procurer le présent cahier des charges à la Direction de l'Economie et du Tourisme de la Ville de Saint-Benoît ou tout simplement sur notre site internet : www.saint-benoit.re. Il sera remis gratuitement à chaque candidat.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- **Un courrier de demande** (Annexe 1) ;
- **Un justificatif ou une déclaration sur l'honneur** attestant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (Annexe 2) ;
- **Une fiche de présentation des prestations** : les moyens humains, produits commercialisés et grille tarifaire des produits vendus (Annexe 3) ;
- La communication de votre numéro de **SIREN** ou de la carte professionnelle ou relevé de la Mutuelle sociale Agricole ;
- Une **attestation d'assurance à responsabilité civile et professionnelle** en cours de validité ;
- Une **attestation en formation hygiène et alimentaire** délivrée par les organismes agréés concernant les activités de vente alimentaire ;
- Une **pièce d'identité** en cours de validité.

Le dossier devra être rédigé en français et signé par le candidat.

Il est conseillé au candidat de joindre des photos pour illustrer le stand.

Votre proposition devra :

- être envoyée par voie postale ou un numéro d'enregistrement sera attribué :
21 bis Rue Georges Pompidou – BP 61 - 97470 SAINT-BENOIT,
- être envoyée par mail à conomie.tourisme@ville-saintbenoit.re contre accusé-réception.
- ou déposée sur place à la Direction de l'Economie et du Tourisme contre récépissé.

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi de 8h00 à 16h00

Vendredi de 8h00 à 12h00

Les dossiers qui seraient transmis après la date et l'heure limites ne seront pas retenus.

RAPPEL

Date limite de dépôt de dossier : le 13 septembre 2024 à 12h00

ARTICLE 4 - EXAMEN DES CANDIDATURES

Une commission constituée de l'adjoint au Maire délégué à la préparation, la passation, l'exécution des contrats de la Commande Publique, à l'Economique et Touristique, ainsi que, de la déléguée à l'Artisanat Local et aux Produits du Terroir, du Cabinet du Maire, de la Directrice Générale des Services, du Directeur Général Adjoint Cadre de Vie et de la Direction de l'Economie et du Tourisme.

Les critères d'évaluation des candidatures sont les suivants :

- Qualité des offres comprenant diversité, originalité, fraîcheur : 60%
- Détails de présentation, d'agencement et d'esthétique du stand : 20%. La commission se réserve le droit de répartir les candidats sur les lieux en fonction des produits proposés.
- Politique des prix : 20%

Jusqu'à l'acceptation ferme d'une candidature, la ville de Saint-Benoît se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le processus d'attribution de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout sans que les candidats puissent demander en contrepartie une quelconque indemnisation.

ARTICLE 5 - ATTRIBUTION DE L'AUTORISATION

Après la commission, le résultat mentionné à l'article précédent fera l'objet d'un appel téléphonique à chaque candidat retenu afin de les inviter à venir signer leur convention d'occupation temporaire du domaine public.

DEUXIEME PARTIE – CONDITIONS PARTICULIERES : MODALITES DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

ARTICLE 1- MISE A DISPOSITION

L'occupant est autorisé à occuper un emplacement sur la Place Louis Brunet, au parking du cimetière de Saint-Benoît, et au parking du cimetière de Sainte, sous le régime de l'occupation temporaire du domaine public.

L'occupant devra installer son commerce dans la limite du périmètre concédé soit 6m linéaire maximum par candidat et devra se soumettre aux respects des arrêtés municipaux en vigueur.

ARTICLE 2 – DESCRIPTION TECHNIQUE

Un marquage au sol avec numérotation des emplacements sera proposé sur chaque site.

Appel à candidatures

Cahier des Charges

ARTICLE 3 - CARACTERE PERSONNEL DE L'OCCUPATION

L'autorisation est accordée à titre personnel. Par conséquent, l'occupant demeure seul responsable des relations contractuelles qu'il a engagées avec la municipalité.

La Ville se réserve le droit de faire contrôler le respect des attributions d'emplacement par la Police Municipale.

ARTICLE 4 - DUREE DE L'EXPLOITATION

L'autorisation est accordée pour la période du vendredi 1^{er} novembre au dimanche 03 novembre 2024 de 6h00 à 18h00.

L'attribution des places se déroulera sur les sites concernés.

ARTICLE 5 – REDEVANCE

Conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 04 juillet 2023, les tarifs applicables sont :

Tarif A : 4,00€ pour 3m*3m/jour ;

Tarif B : 2,00€ pour 1m*3m/jour ;

Tarif C : 5,00€ pour 4m*4m/jour ;

Tarif C : 2,00€ pour 1m*4m/jour.

ARTICLE 6 - ENTRETIEN ET RESTRICTION

L'occupant devra prendre toutes dispositions pour l'entretien et l'élimination des déchets sur l'emplacement qui lui sera attribué.

L'occupant s'engage à **ne pas vendre d'alcool** conformément à l'arrêté qui sera pris à cet effet.

Considérant qu'il est nécessaire de réduire les impacts environnementaux de la gestion des déchets sur la commune. Je vous invite à supprimer les emballages plastiques dans la mesure de vos possibilités.

ARTICLE 7 - RESPONSABILITE ET ASSURANCE

L'occupant devra contracter une assurance couvrant sa responsabilité civile et professionnelle.

La commune ne saurait être responsable de toute dégradation ou dommages subis ou causés par l'exploitant.

ARTICLE 8 – LITIGES

En cas de litiges portant sur l'interprétation de ce présent cahier des charges, les deux parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif, mais, seulement après épuisement des voies amiables.

Appel à candidatures

Cahier des Charges

TROISIEME PARTIE – ANNEXES

Appel à candidatures

Cahier des Charges

Mme/M. _____

Adresse : _____

Tel : _____

à

Monsieur le Maire
De la ville de Saint-Benoît
Hôtel de ville
21 bis Rue Georges Pompidou
BP 61
97470 SAINT-BENOIT

Objet : “La Toussaint 2024” - Dossier de candidature

Monsieur le Maire,

Pour faire suite à l'appel à candidatures publié sur le site de la ville dans le cadre de la “La Toussaint 2024”, j’ai le plaisir de vous adresser mon dossier de candidature :

- pour les dates suivantes : duau2024 ;
- aux endroits suivants :
 - Parking cimetière de Saint-Benoît
 - Parking cimetière de Sainte-Anne
 - Place Louis Brunet.

Vous trouverez en pièces jointes les éléments demandés dans le cahier des charges.

J'ai bien noté que pour la Toussaint, cela fera l'objet d'une commission d'attribution d'emplacement que et je serai averti après la délibération de l'attribution ou non d'un emplacement.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de nos salutations distinguées.

A _____, le _____

Signature

Appel à candidatures

Cahier des Charges

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, _____ *représentant*
légal de la Société _____ au capital social de
_____ €, immatriculée au registre du commerce sous le
n° *SIRET* _____, dont le siège social est situé
au _____

Certifie sur l'honneur que la Société _____ est en
situation régulière au regard de ses obligations fiscales et sociales.

Fait à _____

Le _____

Signature du représentant légal de la société
et Cachet de la société

FICHE DE PRESENTATION DES PRESTATIONS

NOM DE LA STRUCTURE : _____

	SAINT-BENOÎT	SAINTE-ANNE
Lieux souhaités	<input type="checkbox"/> Place Louis Brunet <input type="checkbox"/> Parking cimetière	<input type="checkbox"/> Parking cimetière
Installation (stand, chapiteau, autre)		
Nombre² de m souhaité (6m linéaire maximum)		
Moyens humains (nombre de personnes travaillant sur l'installation)		
Liste des produits commercialisés et les prix pratiqués		

Pour compléter la fiche de renseignements, vous pouvez joindre des photos des prestations et de l'installation.